

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 29 MARS 2019

L'an **deux mille dix-neuf** et le **vingt-neuf** du mois de **mars** à **14 h 40**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **11 mars 2019.**

Date d'affichage : **13 mars 2019.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES - Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER – Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

Secrétaire de séance : M. Armel AÏTA –

DELIBERATION N° 2019/12 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 POUR
LE BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose la situation aux membres présents :

Considérant **LE BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE**, et statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2018,

- Constatant les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de	74 843,41 €
Excédent d'investissement de	94 362,69 €

- Constatant les excédents antérieurs suivants :

Excédent de fonctionnement de	421 101,66 €
Déficit d'investissement de	- 3 851,06 €

- Constatant les résultats de clôture 2018 suivants :

Excédent de fonctionnement de	266 745,01 €
Déficit d'investissement de	- 4 319,37 €

- Constatant le montant des restes à réaliser :

Déficit d'investissement de	- 94 831,00 €
-----------------------------	---------------

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2018 présentée par Monsieur le Maire pour le budget de la Commune comme suit :

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement (cpte 1068) : **4 319,37 €**

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (cpte 1068) : **0,00 €**

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : **262 425,64 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO

